

AULT

Urgence pour les eaux usées au Bois de Cise

Il faut refaire l'assainissement des maisons situées en zone rouge, pour éviter les infiltrations d'eau.

Il y a urgence au Bois de Cise, où le système d'assainissement des maisons situées au bord de la falaise doit être revu rapidement. C'est une prescription du Plan de prévention des risques naturels (PPRN), qui s'applique à cette zone rouge. Les propriétaires ont désormais l'obligation d'éviter les infiltrations d'eaux usées dans la craie, car elles contribuent à l'érosion de la falaise par le haut, tandis que la mer la sape par le bas. Des éboulements se sont encore produits récemment et d'autres devraient suivre.

Les occupants des habitations concernées (onze sur le territoire d'Ault, une sur celui de Saint-Quentin-Lamotte), dont les propriétaires de l'hôtel Le Cise, ont été conviés à une réunion de concertation jeudi soir à l'hôtel de Ville, avec la maire Marthe Sueur, le sous-préfet Benoît Lemaire, les représentants des services de l'État, du syndicat mixte Baie de Somme-Grand littoral picard, de l'Agence de l'eau. Le but était de leur présenter le diagnostic établi par la société Veolia sur l'existant, les éventuelles propositions et les modalités de l'accompagnement. Une aide importante de l'État est en effet prévue pour ces habitants, via le « Fonds Barnier » pour la prévention des risques naturels majeurs.

L'ÉTUDE DU CABINET D'EXPERTS FINANCÉE À 30 % PAR LES PROPRIÉTAIRES

Une étude doit être réalisée par un cabinet d'experts en 2018, financée à 30 % par les propriétaires. Mais d'ores et déjà, la situation s'avère très complexe. L'assainissement n'est pas collectif, et toutes les habitations de la zone rouge ont des systèmes non-conformes, rejetant leurs



Le système d'assainissement des maisons situées au bord de la falaise doit être revu rapidement.

eaux usées dans des puisards par exemple. Des travaux auraient dû être faits dans un délai de deux ans après la validation du PPRN (c'était en 2015). Cependant, le sous-préfet a tenu à souligner qu'il n'était pas là pour sanctionner mais pour trouver des solutions techniques et finan-

cières. Mettre en place un système d'assainissement non-collectif conforme semble très compliqué, compte tenu de la nature du sol, de la pente, de la forme des parcelles. « Il faut trouver une solution collectivement », a noté le sous-préfet, évoquant les 12 maisons. ■ XI

ÉTENDRE DES TRAVAUX À TOUT LE QUARTIER

Plusieurs habitants du Bois de Cise ont estimé qu'il fallait dépasser le périmètre concerné (zone rouge) et prendre en compte l'ensemble du quartier et ses 160 résidences. La plupart seraient elles aussi non-conformes. « Si on se concentre sur la zone rouge, on ne va traiter qu'un petit bout. Il vaut mieux un projet global », a insisté Jean-Marie Geoffroy, secrétaire de l'Association syndicale autorisée, qui regroupe les propriétaires du Bois de Cise. « Dans ce cas, les travaux seront beaucoup plus coûteux », a prévenu le sous-préfet. Avant de préciser que le niveau d'aide de l'État serait différent selon l'implantation des maisons : « Les crédits sont importants en zone rouge car il faut aller vite. » Il a toutefois reconnu : « Vous avez raison de voir plus loin. » Benoît Lemaire a donc proposé que l'ensemble des habitants du Bois de Cise soient consultés par courrier. Une prochaine réunion aura lieu le 18 décembre pour faire le point. Si une majorité y est favorable, l'étude sur l'assainissement sera élargie à tout le quartier. Si non, elle sera comme prévu limitée à la zone rouge.